

POUR DIFFUSION URGENTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

PONT DE CHOISY

de mercredi 27 à vendredi 29 novembre 2019

GOSIER, LE 25 NOVEMBRE 2019 — Dans le cadre de travaux d'aménagement de la chaussée et de réalisation de trottoirs sur le pont de Choisy, le Maire du Gosier informe que **la circulation des véhicules sur la RD 119 ne sera plus autorisée pour accéder au bourg du Gosier par Poucet dès ce mercredi 27 novembre 2019, à partir de 8h30 et jusqu'au vendredi 29 novembre à 15 h.**

La circulation en direction du bourg du Gosier sera interdite du giratoire de Montauban "Mcdonald's", jusqu'au giratoire des victimes de la route.

Un seul sens de circulation sera autorisé : du bourg vers la RN 4 sortie Poucet.

L'itinéraire de déviation mis en place à l'entrée de Belle-Plaine par la RN4, jusqu'à la rue Théodore Gisors en longeant le cimetière est maintenue.

Le stationnement sera interdit en dehors des zones identifiées le long de l'itinéraire de déviation.

Tout manquement aux dispositions figurant sur l'arrêté municipal n° 2019 - 1601 donnera lieu à des poursuites conformément à la loi.